



**REGLEMENT CHAMPIONNAT 10000m
SAMEDI 20 MAI 2023
Stade PUNARUU**

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

Le championnat de Polynésie Française du 10000m est organisé par la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française - FAPF.

ARTICLE 2 : DATE, LIEU et HORAIRE

Le départ de la course le samedi 20 mai 2023 au stade Punaruu est fixé comme suit :
Départ à : 17h30 (JU à MA4 – H et F)
Suivant le nombre d'inscrits il pourra y avoir 2 départs (17h30 et 18h30).
La décision sera prise le jeudi précédant la course en fonction des inscriptions.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Cette course est ouverte aux athlètes titulaires d'une licence compétition FFA/FAPF. La date limite pour prendre ou modifier une licence à la FAPF afin de participer à ce championnat est fixée au vendredi la veille du championnat.

ARTICLE 4 : OFFICIELS DE COURSE - Important

Chaque club participant devra fournir des compte-tours, 1 compte-tour pour 2 ou 3 athlètes inscrits, 2 pour 4 à 6 athlètes etc ...)

ARTICLE 5 : LIEU ET DROIT D'INSCRIPTIONS

Il est demandé aux clubs de la FAPF de transmettre leurs engagements au plus tard à 20h, le mardi précédant le championnat au Bureau de la FAPF bureau@fapf.pf et à la Direction Technique de la FAPF dt@fapf.pf

ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENT

Selon les conditions météo un poste de ravitaillement où de l'eau sera disponible, pourra être placé sur la ligne droite opposée à la tribune officielle. Les ravitaillements personnels ne sont pas autorisés.

ARTICLE 7 : PORT DU MAILLOT.

Cette journée étant une compétition officielle avec championnat, les athlètes devront obligatoirement revêtir un maillot aux couleurs de leur club durant toute la compétition y compris sur le podium lors de la remise des médailles.

ARTICLE 8 : DOSSARDS.

Les dossards seront disponibles sur place au secrétariat le jour de la course à partir de 16h30. Ils devront être épinglés devant de manière à être facilement visibles par les officiels de courses.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants devront se soumettre au présent règlement sous peine de disqualification.

ARTICLE 10 : CLASSEMENTS.

Un titre de Champion de Polynésie Française sera décerné dans chacune des catégories suivantes : Junior, Espoir / Senior, Master 1 (35-49 ans), 2 (50-59) , 3 (60-69) et 4 (70 et +) Hommes et Femmes.

ARTICLE 11 : RECOMPENSES.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés (Médaille Or, Argent et Bronze).

ARTICLE 12 : RECLAMATIONS.

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au Juge Arbitre accompagnée de la somme de 10000 Fcp dans un délai maximum de trente minutes après l'affichage des résultats officiels.

En cas de non recevabilité, les 10000 Fcp seront retenus par la FAPF.

ARTICLE 13 : JURY D'APPEL.

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunira pour étudier et rendre un avis sur celle-ci. Ce Jury sera composé du Directeur de réunion, du Juge Arbitre de course, et du Juge de chrono.

Article 14 : DROIT A L'IMAGE

Droit à l'image : Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.